

ARRETE N° ST-128-2025

**OBJET : Ajouts de compteurs électriques
Route des Quarts**

Le Maire de la commune de SEVRIER,

- Vu le Code de la route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211.1, L.2212.1 et L.2213.1,
- Vu l'arrêté du 26 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
- Considérant la demande de l'entreprise PORCHERON FRERES ET CIE mandatée par ENEDIS relative à des travaux d'ajout de compteurs au réseau d'électricité, 854 route des Quarts;
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des utilisateurs de la voirie et permettre l'exécution des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 – La circulation des véhicules sera réglementée, entre le 11 septembre 2025 et 10 octobre 2025 inclus, pour permettre des travaux d'ajout de compteurs au réseau d'électricité au droit de la propriété sise 854 route des Quarts.

ARTICLE 2 – La circulation sera réglementée par alternat manuel.
La circulation des véhicules sera interdite seul l'accès des riverains sera maintenu.
Le ramassage des ordures ménagères.

ARTICLE 3 – La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h aux abords du chantier.

ARTICLE 4 – Tout stationnement dans le périmètre réservé sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

ARTICLE 5 – La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place, maintenue en bon état, modifiée selon l'avancement des travaux puis enlevée par l'entreprise PORCHERON FRERES ET CIE.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de sa notification.

Fait à SEVRIER, le 22 août 2025

Le Maire,

Bruno LYONNAZ

Certifié exécutoire le : 25/08/2025
Publié le : 25/08/2025
Mis en ligne le : 25/08/2025
Notifié le : 26/08/2025

